

Démarche	: Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Gard
Organisme	: Animation de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

ATTENTION : Un programme décliné sur plusieurs territoires est considéré comme une seule action. Dans ce cas, ne déposer qu'un seul dossier et donc ne remplir qu'un seul formulaire de candidature.

Le présent appel à projets porte sur les axes 1 3 et 5 retenus par la Commission des financeurs et les objectifs qui en découlent. Les projets de lutte contre l'isolement doivent être déposés via le formulaire de candidature dédié à l'Axe 6. Les projets relatifs à l'Activité Physique Adaptée doivent être déposés dans le cadre de l'appel à projets spécifique APA 2026 de la CFPPA du Gard. Enfin, les projets de Soutien aux aidants doivent être déposés via le formulaire dédié à l'Appel à projet Axe 4.

Le public visé est la personne âgée de plus de 60 ans, vivant à domicile ou en EHPAD. Les personnes hébergées en Résidence Autonomie ne sont pas concernées par cet appel à projets, un forfait autonomie spécifique est destiné aux résidences pour mener des actions auprès de leurs résidents.

Pour répondre à cet appel à projets, il est indispensable de se référer au cahier des charges, disponible sur le présent formulaire ainsi que sur le site du Conseil départemental www.gard.fr.

Les logos apposés sur le présent document sont la propriété du Conseil départemental et de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard. Toute utilisation frauduleuse de ceux-ci est passible de sanctions pénales conformément aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Le dépôt d'une demande de concours financier dans le cadre de l'Appel à projets 2026 de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard ne donne aucun droit acquis à l'attribution par celle-ci d'un financement.

L'attribution d'un concours financier de la Commission, ainsi que sa hauteur relève de son pouvoir discrétionnaire. Conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal, toute fausse déclaration ferait l'objet de poursuites pénales.

Guide pour remplir votre demande

Vous pouvez remplir votre dossier en plusieurs fois. Pour ce faire, cliquez sur "Enregistrer le brouillon". Une fois votre dossier finalisé, cliquez bien sur "Soumettre le dossier" pour nous l'envoyer.

Vous êtes

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Une association
- Une collectivité, une institution, ou un organisme de droit public
- Un organisme de droit privé (hors association)

Nom (en toutes lettres) et sigle de l'association

Nom de la collectivité, de l'institution, de l'organisme de droit public ou privé

Adresse postale du siège social (N° et nom de rue)

Code postal

Commune

Adresse site internet

Objet de l'Association conformément à ses statuts juridiques

Numéro de récépissé de déclaration en Préfecture

Association reconnue d'utilité publique : numéro d'agrément

Association affiliée à un organisme / une fédération

Précisez l'organisme

Montant des aides publiques reçues pour l'exercice budgétaire N-1, hors concours de la Commission des Financeurs

Précisez leur montant et la structure publique qui les a attribuées

Votre organisme est-il :

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

National

Régional

Départemental

Local

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si votre organisme est basé en dehors du département du Gard, merci de joindre des lettres d'engagement de votre ou vos partenaire(s) locaux.

Effectif de l'organisme (en ETP)

Représentant légal de la structure

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Coordonnées de la direction responsable de l'action

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Email

Coordonnées du coordonnateur/animateur de l'action

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Email

Liste des pièces administratives obligatoires à joindre au dossier de candidature

Statuts à jour déposés en Préfecture.

Dernier Récépissé de modification remis en Préfecture.

Liste à jour des membres du Conseil d'Administration et du bureau.

Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.

Fiche du répertoire SIRENE de moins de trois mois.

Rapport d'activité et bilans financier et comptable de l'année N-1 signés par le Président de l'association.

Comptes annuels certifiés :

par un commissaire aux comptes si l'association a reçu plus de 153 000 euros de dons ou de financements publics, conformément à l'article L. 612-4 du code du commerce et au décret n° 2006-335 du 21 mars 2006.

par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes si l'association a reçu plus de 75 000 euros de financements départementaux pour l'année N-1.

Relevé d'identité bancaire ou postal à jour libellé au nom de la structure (IBAN).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts à jour déposés en Préfecture

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dernier récépissé de modification remis en Préfecture

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Liste à jour des membres du Conseil d'Administration et du bureau

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Rapport d'activité et bilans financier et comptable de l'année N-1 signés par le Président de l'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Comptes annuels certifiés

- par un commissaire aux comptes si l'association a reçu plus de 153 000 euros de dons ou de financements publics, conformément à l'article L.612-4 du code du commerce et au décret n°2006-335 du 21 mars 2006 ;
- par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes si l'association a reçu plus de 75 000 euros de financements départementaux pour l'année N-1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délibération de l'Assemblée délibérante de la collectivité attestée par le contrôle de légalité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délibération du Conseil d'Administration de l'organisme

Si existant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Compte administratif de l'organisme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité Bancaire (IBAN) à jour

Portant l'adresse correspondant à celle du numéro SIRET

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel général de l'organisme

Budget prévisionnel 2026 si établi, ou budget prévisionnel 2025

Présentation de l'action

Axes nationaux de la Conférence des financeurs

Merci de préciser dans quel axe de l'appel à projets cette demande s'inscrit.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Axe 1 : l'accès aux équipements et Aides Techniques Individuelles

Axe 3 : la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile (SAD)

Axe 5 : le développement d'autres actions collectives de prévention

Thématique de l'action

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Santé mentale

Santé cognitive

Activité physique

Alimentation

Audition

Vision

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Thématique secondaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Santé mentale
- Santé cognitive
- Activité physique
- Alimentation
- Audition
- Vision

Intitulé de l'action

Votre demande concerne-t-elle un soutien financier à l'achat de matériel ou à l'investissement ?

ATTENTION : Les demandes concernant uniquement de l'achat de matériel ou de l'investissement ne sont pas éligibles.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Votre demande est-elle pluriannuelle ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Non, elle ne concerne que 2026
- Oui, pour deux ans (2026-2027)
- Oui, pour trois ans (2026-2028)

Description succincte de l'action

Résumé limité à 3 lignes

Eléments de diagnostic ayant conduit à l'action

Contexte, constat, diagnostic, problématiques de santé et besoins du territoire expliquant la mise en place de cette action

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic

Si vous en disposez, vous pouvez joindre le diagnostic vous ayant conduit à élaborer l'action que vous proposez.

Cette action est

Un programme validé a fait l'objet d'une évaluation d'impact (étude qualitative et quantitative et/ou un groupe témoin).

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

la mise en œuvre d'un programme validé au niveau national/international;

l'expérimentation ou le déploiement d'un programme que vous avez conçu.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Merci de joindre tout document attestant de la validité de l'action.

Résultats d'étude, article, référentiel...

Objectifs de l'action

Quelques précisions

Un atelier représente une séance.

Un cycle d'ateliers se compose de plusieurs ateliers (plusieurs séances) avec un même groupe de personnes.

Une action peut se composer de plusieurs cycles d'ateliers : avec différents groupes, sur différents territoires, sur différentes thématiques.

Ces cycles d'ateliers doivent toutefois répondre à des objectifs communs pour constituer une action cohérente.

Modalités d'intervention

Vous pouvez décrire en détail votre action au niveau de ce champ.

Les bénéficiaires sont-ils impliqués dans la construction de l'action ? Si oui, comment ?

Nombre de cycles d'ateliers prévus

Nombres d'ateliers prévus par cycle

Durée de chaque atelier

Périodicité des ateliers

mensuelle, hebdomadaire ...

Combien de personnes participeront à chaque atelier ?

Quelles sont les thématiques des ateliers ?

Pouvez-vous décrire un atelier type ?

Nombre d'actions individuelles prévues ?

Nombre d'actions ponctuelles de sensibilisation visant à repérer les personnes

Journées, forums, conférence, etc.

Le public cible

Nombre total de bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires ne sont comptés qu'une seule fois pour l'ensemble de l'action.

Le public de votre action

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Personnes de 60 ans et plus
- Résidents en EHPAD
- Proches aidants dans le cadre d'une action avec leur aidé

Ces bénéficiaires sont :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- GIR 5-6 (autonomes)
- GIR 1 à 4 (dépendantes)

Tranches d'âge

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 60 à 69 ans
- 70 à 79 ans
- 80 à 89 ans
- plus de 90 ans

Quels sont vos critères pour accepter ou refuser que des personnes participent à l'action ?

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Votre action cible les personnes :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ayant des problématiques de santé spécifiques
- handicapées vieillissantes
- isolées
- aux moments clefs du parcours de vie (retraite, veuvage, déménagement, situation de proche aidant...)
- vulnérables socialement ou en situation de précarité
- résidantes en Habitat Inclusif
- autres

Si autres, précisez

Territoire(s) de réalisation de l'action

Commune(s) de réalisation de l'action

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- AIGALIERS
- AIGREMONT
- AIGUES-MORTES
- AIGUES-VIVES
- AIGUEZE
- AIMARGUES
- ALES
- ALLEGRE-LES-FUMADES
- ALZON
- ANDUZE
- ARAMON
- ARGILLIERS
- ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC
- ARPHY
- ARRE
- ARRIGAS
- ASPERES
- AUBAIS
- AUBORD

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- AUBUSSARGUES
- AUJAC
- AUJARGUES
- AULAS
- AUMESSAS
- AVEZE
- BAGARD
- BAGNOLS-SUR-CEZE
- BARJAC
- BARON
- BEAUCAIRE
- BEAUVOISIN
- BELLEGARDE
- BELVEZET
- BERNIS
- BESSEGES
- BEZ-ET-ESPARON
- BEZOUCE
- BLANDAS
- BLAUZAC
- BOISSET-ET-GAUJAC
- BOISSIERES
- BONNEVAUX
- BORDEZAC
- BOUCOIRAN-ET-NOZIERES
- BOUILLARGUES
- BOUQUET
- BOURDIC
- BRAGASSARGUES
- BRANOUX-LES-TAILLADES
- BREAU-MARS
- BRIGNON
- BROUZET-LES-ALES
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- CABRIERES
- CAISSARGUES
- CALVISSON
- CAMPESTRE-ET-LUC
- CANAULES-ET-ARGENTIERES
- CANNES-ET-CLAIRAN
- CARDET
- CARNAS
- CARSAN
- CASSAGNOLES
- CASTELNAU-VALENCE
- CASTILLON-DU-GARD
- CAUSSE-BEGON
- CAVEIRAC
- CAVILLARGUES
- CENDRAS
- CHAMBON
- CHAMBORGAUD
- CHUSCLAN
- CLARENSAC
- CODOGNAN
- CODOLET
- COLLIAS
- COLLORGUES
- COLOGNAC
- COMBAS
- COMPS
- CONCOULES
- CONGENIES
- CONNAUX
- CONQUEYRAC
- CORBES
- CORCONNE
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- COURRY
- CRESPIAN
- CROS
- CRUVIERS-LASCOURS
- DEAUX
- DIONS
- DOMAZAN
- DOMESSARGUES
- DOURBIES
- DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC
- ESTEZARGUES
- EUZET
- FLAUX
- FOISSAC
- FONS
- FONS-SUR-LUSSAN
- FONTANES
- FONTARECHES
- FOURNES
- FOURQUES
- FRESSAC
- GAGNIERES
- GAILHAN
- GAJAN
- GALLARGUES-LE-MONTUEUX
- GARONS
- GARRIGUES-SAINTE-EULALIE
- GAUJAC
- GENERAC
- GENERARGUES
- GENOLHAC
- GOUDARGUES
- ISSIRAC
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- JUNAS
- LA BASTIDE-D'ENGRAS
- LA BRUGUIERE
- LA CADIERE-ET-CAMBO
- LA CALMETTE
- LA CAPELLE-ET-MASMOLENE
- LA GRAND-COMBE
- LA ROQUE-SUR-CEZE
- LA ROUVIERE
- LA VERNAREDE
- LAMELOUZE
- LANGLADE
- LANUEJOLS
- LASALLE
- LAUDUN-L'ARDOISE
- LAVAL-PRADEL
- LAVAL-SAINT-ROMAN
- LE CAILAR
- LE GARN
- LE GRAU-DU-ROI
- LE MARTINET
- LE PIN
- LE VIGAN
- LECQUES
- LEDENON
- LEDIGNAN
- LES ANGLES
- LES MAGES
- LES PLANS
- LES PLANTIERS
- LES SALLES-DU-GARDON
- L'ESTRECHURE
- LEZAN
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- LIRAC
- LOGRIAN-FLORIAN
- LUSSAN
- MALONS-ET-ELZE
- MANDAGOUT
- MANDUEL
- MARGUERITTES
- MARTIGNARGUES
- MARUEJOLS-LES-GARDON
- MASSANES
- MASSILLARGUES-ATTUECH
- MAURESSARGUES
- MEJANNES-LE-CLAP
- MEJANNES-LES-ALES
- MEYNES
- MEYRANNES
- MIALET
- MILHAUD
- MOLIERES-CAVAILLAC
- MOLIERES-SUR-CEZE
- MONOBLET
- MONS
- MONTAGNAC
- MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS
- MONTCLUS
- MONTDARDIER
- MONTEILS
- MONTFAUCON
- MONTFRIN
- MONTIGNARGUES
- MONTMIRAT
- MONTPEZAT
- MOULEZAN
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- MUS
- NAGES-ET-SOLORGUES
- NAVACELLES
- NERS
- NIMES
- ORSAN
- ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN
- PARIGNARGUES
- PEYREMALE
- PEYROLLES
- POMMIERS
- POMPIGNAN
- PONTEILS-ET-BRESIS
- PONT-SAINT-ESPRIT
- PORTES
- POTELIERES
- POUGNADORESSE
- POULX
- POUZILHAC
- PUECHREDON
- PUJAUT
- QUISSAC
- REDESSAN
- REMOULINS
- REVENS
- RIBAUTE-LES-TAVERNES
- RIVIERES
- ROBIAC-ROCHESSADOULE
- ROCHEFORT-DU-GARD
- ROCHEGUDE
- RODILHAN
- ROGUES
- ROQUEDUR
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- ROUSSON
- SABRAN
- SAINT-ALEXANDRE
- SAINT-AMBROIX
- SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOULES
- SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
- SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE
- SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES
- SAINT-BAUZELY
- SAINT-BENEZET
- SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE
- SAINT-BONNET-DU-GARD
- SAINT-BRES
- SAINT-BRESSON
- SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN
- SAINT-CHAPTES
- SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
- SAINT-CHRISTOL-LES-ALES
- SAINT-CLEMENT
- SAINT-COME-ET-MARUEJOLS
- SAINT-DENIS
- SAINT-DEZERY
- SAINT-DIONISY
- SAINE-ANASTASIE
- SAINE-CECILE-D'ANDORGE
- SAINE-CROIX-DE-CADERLE
- SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM
- SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
- SAINT-FELIX-DE-PALLIERES
- SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET
- SAINT-GENIES-DE-COMOLAS
- SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES
- SAINT-GERVAIS
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- SAINT-GILLES
- SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS
- SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN
- SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON
- SAINT-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU
- SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
- SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES
- SAINT-JEAN-DE-CRIEULON
- SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN
- SAINT-JEAN-DE-SERRES
- SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE
- SAINT-JEAN-DU-GARD
- SAINT-JEAN-DU-PIN
- SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS
- SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF
- SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
- SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS
- SAINT-JUST-ET-VACQUIERES
- SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE
- SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
- SAINT-LAURENT-DES-ARBRES
- SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE
- SAINT-LAURENT-LE-MINIER
- SAINT-MAMERT-DU-GARD
- SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
- SAINT-MARTIAL
- SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES
- SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE
- SAINT-MAXIMIN
- SAINT-MICHEL-D'EUZET
- SAINT-NAZAIRE
- SAINT-NAZAIRE-DES-GARDIES
- SAINT-PAULET-DE-CAISSON
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- SAINT-PAUL-LES-FONTS
- SAINT-PONS-LA-CALM
- SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS
- SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
- SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE
- SAINT-ROMAN-DE-CODIERES
- SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
- SAINT-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE
- SAINT-SIFFRET
- SAINT-THEODORIT
- SAINT-VICTOR-DE-MALCAP
- SAINT-VICTOR-DES-OULES
- SAINT-VICTOR-LA-COSTE
- SALAZAC
- SALINDRES
- SALINELLES
- SANILHAC-SAGRIES
- SARDAN
- SAUMANE
- SAUVE
- SAUVETERRE
- SAUZET
- SAVIGNARGUES
- SAZE
- SENECHAS
- SERNHAC
- SERVAS
- SERVIERS-ET-LABAUME
- SEYNES
- SOMMIERES
- SOUDORGUES
- SOUSTELLE
- SOUVIGNARGUES
-

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

- TAVEL
- THARAUX
- THEZIERS
- THOIRAS
- TORNAC
- TRESQUES
- TREVES
- UCHAUD
- UZES
- VABRES
- VAL-D'AIGOUAL
- VALLABREGUES
- VALLABRIX
- VALLERARGUES
- VALLIGUIERES
- VAUVERT
- VENEJAN
- VERFEUIL
- VERGEZE
- VERS-PONT-DU-GARD
- VESTRIC-ET-CANDIAC
- VEZENOBRES
- VIC-LE-FESQ
- VILLENEUVE-LES-AVIGNON
- VILLEVIEILLE
- VISSEC

Quelle(s) UTASI (Unité Territoriale d'Action Sociale et d'Insertion) est (sont) ciblée(s) par votre action ?

Se référer à la cartographie ci-dessous.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Camargue Vidourle
- Cévennes Aigoual
- Grand Nîmes
- Uzège Gard Rhodanien

Quel(s) sont le ou les bassins de vie concerné(s) par votre action ?

Voir liste et cartographie ci-dessous.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Nîmes
- Alès
- Beaucaire
- Bagnols-sur-Cèze
- Uzès
- Aigues-Mortes
- Sommières
- Pont-Saint-Esprit
- Saint-Geniès-de-Malgoirès
- Saint-Ambroix
- Anduze
- Vauvert
- La Grand-Combe
- Vergèze
- Roquemaure
- Calvisson
- Saint-Gilles
- Rochefort-du-Gard
- Remoulins
- Le Vigan
- Bouillargues
- Manduel
- Quissac
- Aimargues
- Saint-Hippolyte-du-Fort
- Bellegarde
- La Calmette
- Barjac
- Bessèges
- Saint-Jean-du-Gard

Votre action a-t-elle lieu sur un ou des territoire(s) fragile(s) ?

Territoire fragile = dont le score moyen de fragilité sociale des séniors de l'Interrégime est au-delà de la moyenne Languedoc Roussillon (2,79)

Se référer à l'Observatoire régional des situations de fragilité :

https://www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr/#bbox=250092,5543391,362365,211281&indicator&f=a5579&i=diag_ir_com.score_moyen_ir∓s=2022&t=A01&view=map19

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui, tous les territoires ciblés sont fragiles
- Oui, une partie des territoires ciblés sont fragiles
- Non, aucun des territoires ciblés n'est fragile

Votre action intégrera t-elle une démarche d'aller-vers ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, merci de préciser la démarche.

Le transport des bénéficiaires est-il envisagé ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, précisez.

Le lieu de réalisation est-il accessible au public ciblé ? Merci de préciser

L'action implique-t-elle la participation de plusieurs opérateurs ?

Plusieurs organismes portent-ils l'action de manière commune ?

Cocher "oui" si plusieurs organismes demandent un financement pour la même action.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Actions multi-opérateurs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si votre organisme est basé en dehors du département du Gard, merci de joindre des lettres d'engagement de votre ou vos partenaire(s) locaux.

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Structure 1 (vous)

Nom de la structure - Rôle dans l'action - Description des activités et des moyens

Concours financier demandé par la structure 1

Si l'action est pluriannuelle, renseigner la somme des demandes pour la totalité de sa durée.

Structure 2

Nom de la structure - Rôle dans l'action - Description des activités et des moyens

Concours financier demandé par la structure 2

Si l'action est pluriannuelle, renseigner la somme des demandes pour la totalité de sa durée.

Structure 3

Nom de la structure - Rôle dans l'action - Description des activités et des moyens

Concours financier demandé par la structure 3

Si l'action est pluriannuelle, renseigner la somme des demandes pour la totalité de sa durée.

Structure 4

Nom de la structure - Rôle dans l'action - Description des activités et des moyens

Concours financier demandé par la structure 4

Si l'action est pluriannuelle, renseigner la somme des demandes pour la totalité de sa durée.

Dispositif de coordination envisagé entre les porteurs

Comités de pilotage, fréquence des réunions de coordination....

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Existence d'une convention de partenariat

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Vous trouverez ici le modèle de convention utilisé par la CFPPA dans le cadre des concours financiers alloués aux actions de prévention.

Les moyens pour l'action

Moyens humains internes à la structure directement affectés au projet

Précisez

- le nombre de salariés (poste, ETP) directement affectés au projet,
- le nombre de personnels administratifs (poste, ETP)
- le nombre de volontaires, bénévoles

A reporter dans le budget prévisionnel.

Qualifications, formations et expériences des intervenants

Titres, qualifications, diplômes ...

Moyens humains indirectement affectés à l'action (personnel administratif, de direction)

A reporter dans le budget prévisionnel.

Moyens humains externes à la structure

Prestataires, autres associations, et qualification des intervenants si non précisées ci-dessus
A reporter dans le budget prévisionnel.

Avez-vous prévu de faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser l'évaluation de votre action ? Si oui, quel est-il ?

En cas de recours à un prestataire extérieur, joindre son devis.

A reporter dans le budget prévisionnel.

Avez-vous prévu de vous faire accompagner par un autre organisme ? Sur quel sujet ?

En cas de recours à un prestataire extérieur rémunéré, joindre son devis.

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

A reporter dans le budget prévisionnel.

Moyens matériels

Salles, véhicules, matériels... Précisez les moyens mis à disposition par la structure.

Moyens de communication réalisés/utilisés (réseaux sociaux, presse, TV, radio...)

A reporter dans le budget prévisionnel.

Partenariats prévus ou engagés

(autres que les co-porteurs)

Votre projet prévoit :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- de s'inscrire dans le cadre de l'étape 4 du dispositif I-COPE
- de promouvoir l'utilisation d'I-COPE Monitor
- de s'inscrire dans le cadre des RDV Prévention de l'Assurance Maladie
- de s'inscrire dans le cadre d'un panier de soins mis en œuvre par une mutuelle
- autre
- aucun dispositif de ce type

Si autre, précisez :

Est-il prévu que les participants puissent être orientés à l'issue de l'action vers une offre du territoire adaptée à leurs besoins ?

Date de mise en oeuvre prévue (début)

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de

Durée prévue

Précisez le nombre de mois . Le financement des actions de prévention est fixé à 12 mois.

Evaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation (année 1 dans le cadre d'une action pluriannuelle)

Indicateurs significatifs, mesurables , acceptables, et réalistes. Ces indicateurs devront être repris dans le bilan final de l'action. Certains indicateurs sont obligatoires : nombre de bénéficiaires différents, nombre de participations, nombre d'ateliers/séances

Indicateurs d'évaluation année 2

Indicateurs d'évaluation année 3

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Indicateurs CNSA obligatoires

Ce modèle est donné à titre indicatif, il n'est pas nécessaire de le remplir à ce stade.

Méthodologie d'évaluation du projet

Questionnaire de satisfaction, grilles de suivi, entretiens individuels ou collectifs, tests

Résultats attendus

Impacts, effets produits sur les bénéficiaires (acquisition de connaissances, changements de comportements, amélioration ou maintien de l'autonomie ou de la santé, création ou maintien de liens sociaux durables...)

Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Peuvent être incluses les dépenses liées à la préparation, à la coordination et à l'évaluation.

Quel est le coût de la préparation, la coordination, et l'évaluation de l'action ?

Coût total de l'action (en euros)

Coût année 1 pour les actions pluriannuelles

Coût année 2 pour les actions pluriannuelles

Coût année 3 pour les actions pluriannuelles

Montant de la subvention sollicitée par la structure demandeuse (en euros)

Montant sollicité année 1

Montant sollicité année 2

Montant sollicité année 3

Pour les actions portées par plusieurs organismes

Concours demandé par la structure 1 en année 1

Concours demandé par la structure 1 en année 2

Concours demandé par la structure 1 en année 3

Concours demandé par la structure 2 en année 1

Concours demandé par la structure 2 en année 2

Concours demandé par la structure 2 en année 3

Concours demandé par la structure 3 en année 1

Concours demandé par la structure 3 en année 2

Concours demandé par la structure 3 en année 3

Concours demandé par la structure 4 en année 1

Concours demandé par la structure 4 en année 2

Concours demandé par la structure 4 en année 3

Co-financements et devis

Quels sont les autres financeurs de l'action ?

Faire figurer les subventions obtenues, sollicitées, ou celles que vous projetez de solliciter.

Un co-financement de Cap Prévention Séniors est-il prévu ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action (montant demandé à chaque bénéficiaire) ?

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet

Bénévoles, prêt de matériel ...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

Devis à joindre pour les achats et prestations

ATTENTION : devis obligatoire si les ateliers sont réalisés par un ou plusieurs partenaire(s) extérieur(s) à la structure qui porte la candidature

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation sur l'honneur

Appel à projets 2026 - Axes 1, 3 et 5 Générique - Commission des financeurs de la prévention de signée par le représentant légal de la structure (joindre la délégation de signature le cas échéant)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres pièces justificatives pour accompagner le dossier

Flyers, rapport, organigramme ... à zipper en un seul fichier

Commentaires additionnels pour appuyer la demande

Information Protection des données à caractère personnel

L'ensemble des données demandées sont nécessaires à l'instruction de la demande. Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la présente procédure d'appel à projets (nom, prénom de la personne en charge du dossier pour l'association, courriel, téléphone, fonction) font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité(s) :

- l'instruction des dossiers soumis via le téléservice,
- la notification des décisions de refus ou d'attribution de subvention
- le paiement des subventions.

Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique (articles R.233-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles). Sous la responsabilité du président du conseil départemental, ces données sont destinées aux services ou organismes suivants :

- en interne : les instructeurs de la direction de l'autonomie, les administrateurs de la direction d'appui de la DAGADS, la direction des affaires juridiques, de l'achat, et de la questure, la commission permanente, la paierie départementale.

- en externe : les partenaires membres de la conférence des financeurs pour avis, via un identifiant et un mot de passe sur "demarches-simplifiees".

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux données personnelles qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à norbert.camilleri@gard.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.